

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION 2017/112

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à 19H00, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à MOUCHIN sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 19 juin 2017, conformément à la loi

OBJET :

COMMISSION N°2

Cession des parcelles
A1754, A756 et A
1758 à CYSOING à M.
Mme EECKHOUTE

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président,
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, 6^{ème} vice-présidente
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
M. Guy SCHRYVE, M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Benoît BRILLON, Mme Marie-Christine DEGAYE, Mme Ingrid VERON, M. Frédéric SZYMCZAK, M. Bruno RUSINEK, Mme Isabelle DRUELLE, Mme Monique NOWAZIC, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, Mme Marie CIETERS, M. Yves LEFEBVRE, M. Fabrice BALENT, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Claude COLLIERIE, Mme Annick MATTON, M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Odette FAVIER, suppléante de M. Michel DUPONT
M. Jean-Luc CARTON, suppléant de M. Jean-Paul BEAREZ

Présents à

l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 47

Suppléants présents : 2

Procurations : 8

Nombre de votants : 57

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Jeannette WILLOCOQ, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE KOS
Mme Joëlle DUPRIEZ, procuration à M. Christian LEMAIRE
M. Alain DUTHOIT, procuration à Mme Marion DUBOIS
M. Dominique BAILLY, procuration à M. Ludovic ROHART
M. Jean-Michel DELERIVE, procuration à M. Bruno RUSINEK
Mme Caroline MARLIERE, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Pierre CROXO, procuration à M. Jean-Claude COLLIERIE
Mme Laure LEFEUVRE, procuration à Mme Marion DUBOIS

(A partir de la délibération n°2017/119 - M. Luc MONNET, procuration à M. Francis MELON)
(A partir de la délibération n°2017/166 – M. Thierry LAZARO, procuration à Mme Marie CIETERS)

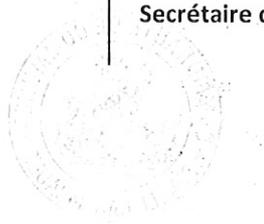
Absents :

M. Michel DUPONT remplacé par sa suppléante Mme Odette FAVIER,
M. Jean-Paul BEAREZ remplacé par son suppléant M. Jean-Luc CARTON
M. Régis BUE

Mme Marie-Hélène BACLET

A partir de la délibération n°2017/166, départ de M. Thierry BRIDAULT, Mme Marie-Christine DEGAYE, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 juin 2017

Délibération 2017_112

COMMISSION N°1

**Cession des parcelles A154, A 1756, A 1758 à CYSOING à M. et Mme
EECKHOUTE.**

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,

Considérant qu'un délaissé a été créé à l'entrée du parc d'activité économique INNOVA'PARK
Considérant que M. et Mme EECKHOUTE, sont intéressés par l'acquisition d'un délaissé
communautaire formé par les parcelles A1754, A1756, A1758 issues de la division des parcelles
A 334, A 335 et A 336 se situant à l'entrée du parc d'activité de CYSOING, rue Jean-Baptiste Lebas.

Considérant que par cohérence, il est proposé de vendre ces parcelles au même prix que les terrains
à vocation économique, soit à 40 € HT/m².

Considérant que la vente des terrains à bâtir réalisée par la CCPC, dans le cadre de son opération
d'aménagement d'INNOVA'PARK, constituant une opération économique, est soumise de plein droit
à la TVA.

Considérant que la vente d'un terrain constructible, après division d'un terrain d'une plus grande
contenance relève de la TVA sur le prix total car le terrain vendu ne présente pas les mêmes
caractéristiques physiques que le terrain acquis.

Vu l'avis n°2017-168V1491 en date du 11 mai 2017 du service des Domaines évaluant la parcelle à 30
€ HT/m².

Oui l'exposé de son Président,

DECIDE (par 55 voix POUR, 2 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 57 VOTANTS)

- De vendre les parcelles A1754, A1756, A1758 situées à CYSOING pour une emprise d'environ
415 m² formé par les parcelles A 334, A 335 et A336, au prix de 40€ HT/m².
Le prix de vente est donc de 16 600 euros hors taxes auquel il convient d'ajouter la TVA d'un
montant de 3 320 €. Le prix de vente est de 19 920 € TTC.

La vente est consentie à M. et Mme EECKHOUTE ou à toute personne morale ou physique
pouvant s'y substituer.

- D'autoriser son Président, ou toute personne pouvant s'y subdéléguer, à signer tout contrat,
avant contrat, se faire procurer tout titre et pièce et généralement faire le nécessaire, dans le
cadre des formalités nécessaires à la réalisation de cette vente,
- De mandater Me HERLEM, notaire à CYSOING pour la rédaction de l'acte de vente.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président
Jean-Luc TAVENIER

